

Date de l'arrêté : 24/04/2026	République Française Département : LOT Arrondissement : Cahors SAINT DENIS CATUS - Commune
Objet : Délégation du maire aux conseillers municipaux - Patricia CAUSSANEL COCULA	

ARRÊTÉ
N° AI_007_2026

portant Délégation du maire aux conseillers municipaux - Patricia CAUSSANEL COCULA

Le Maire ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Conseil Municipal, en date du 14 avril 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à *Mme Patricia CAUSSANEL COCULA*, conseillère municipale les attributions suivantes : relatives à l'environnement, de l'aménagement et de l'entretien des espaces naturels.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 14 avril 2026 *Mme Patricia CAUSSANEL COCULA*, conseillère municipale est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants

- Suivi des dossiers liés à l'environnement ainsi qu'à l'aménagement et entretien des espaces naturels ;
- Élaboration et suivi des dossiers techniques, administratifs et financiers relatifs aux projets ; Relations avec les usagers, les associations et les partenaires institutionnels ;
- Recherche de financements et montage de dossiers de subventions ;
- Relations avec les usagers, les associations et les partenaires institutionnels

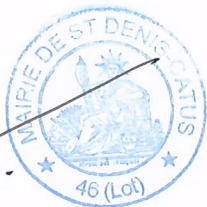
Article 2 :La conseillère déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y afférant concernant les affaires courantes, non engageantes pour la commune

Article 3 :Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 :Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Préfète du Lot.

Le Maire,

Jérôme SEGOND



Fait à SAINT-DENIS-CATUS le 24/04/2026 Date de transmission de l'AR: 24/04/2026 Date de reception de l'AR: 24/04/2026 046-214602641-AI_007_2026-AI A G E D I
--

Date de l'arrêté : 24/04/2026	République Française Département : LOT Arrondissement : Cahors SAINT DENIS CATUS - Commune
Objet : Délégation du maire aux adjoints - Véronique MOURGUES	

ARRÊTÉ

N° AI_006_2026

portant Délégation du maire aux adjoints - Véronique MOURGUES

Le Maire ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 ,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2026, fixant à 3 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Véronique MOURGUES en qualité de premier adjointe au maire, en date du 14 avril 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Véronique MOURGUES adjointe au maire les attributions suivantes relatives:

Au patrimoine, à la préservation, à l'entretien et au développement des chemins

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 14 avril 2026 *Mme Véronique MOURGUES*, adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Étude, suivi et mise en valeur du patrimoine et des chemins communaux ;
- Programmation, coordination et suivi des travaux d'entretien, de réhabilitation et d'aménagement ;
- Élaboration et suivi des dossiers techniques, administratifs et financiers relatifs aux projets ;
- Contribution à la préservation du patrimoine rural et naturel;
- Relations avec les usagers, les associations et les partenaires institutionnels ;
- Recherche de financements et montage de dossiers de subventions.

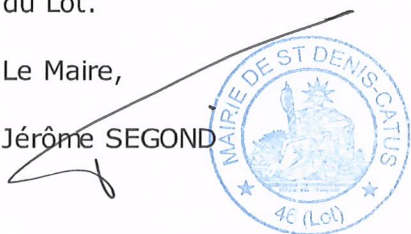
Article 2 : L'adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y afférant concernant les affaires courantes, non engageantes pour la commune.

Article 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Préfète du Lot.

Le Maire,

Jérôme SEGOND



Fait à SAINT-DENIS-CATUS, le 24 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-214602641-AI_006_2026-AI

A G E D I

Date de l'arrêté : 24/04/2026	République Française Département : LOT Arrondissement : Cahors SAINT DENIS CATUS - Commune
Objet : Délégation du maire aux adjoints - Michel MOURGUES	

ARRÊTÉ

N° AI_005_2026

portant Délégation du maire aux adjoints - Michel MOURGUES

Le Maire ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 ,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2026, fixant à 3 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Michel MOURGUES en qualité de deuxième adjoint au maire, en date du 14 avril 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à *M. Michel MOURGUES* adjoint au maire les attributions suivantes relatives à .

charge des travaux, de la voirie et de l'éclairage public

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 14 avril 2026 *M. Michel MOURGUES*, adjoint au maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Étude, programmation et suivi des travaux communaux ;
- Gestion, entretien et amélioration de la voirie communale ;
- Coordination et suivi des chantiers, en lien avec les services techniques et les entreprises ;
- Élaboration et suivi des dossiers techniques, administratifs et financiers relatifs aux opérations ;
- Suivi de l'entretien, de la modernisation et de l'extension du réseau d'éclairage public ;
- Veille au respect des normes de sécurité et d'accessibilité ;
- Relations avec les concessionnaires, les partenaires institutionnels et les usagers ;
- Recherche de financements et montage de dossiers de subventions.

Article 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y afférant concernant les affaires courantes, non engageantes pour la commune.

Article 3 :Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602641-AI_005_2026-AI_005_2026

A G E D I

Article 4 :Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Préfète du Lot.

Le
Maire,
Jérôme SEGOND



Fait à SAINT-DENIS-CATUS, le 24 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602641-AI_005_2026-AI

AGEDI

AI_005_2026

Date de l'arrêté : 24/04/2026	République Française Département : LOT Arrondissement : Cahors SAINT DENIS CATUS - Commune
Objet : Délégation aux conseillers municipaux - Juliette PERROTON	

ARRÊTÉ
N° AI_004_2026

portant Délégation aux conseillers municipaux - Juliette PERROTON

Le Maire ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 ,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Conseil Municipal, en date du 14 avril 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à *Mme Juliette PERROTON*, conseillère municipale les attributions suivantes : relatives à de l'entretien des biens communaux et de l'urbanisme.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 14 avril 2026 *Mme Juliette PERROTON*, conseillère municipale est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants

- Entretien des biens communaux ;
- Coordination et suivi des chantiers, en lien avec les services techniques et les entreprises ;
- Élaboration et suivi des dossiers techniques, administratifs et financiers relatifs aux opérations ;
- Veille au respect des normes de sécurité et d'accessibilité ;
- Relations avec les partenaires et les habitants.

Article 2 : La conseillère déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y afférant concernant les affaires courantes, non engageantes pour la commune.

Article 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Préfète du Lot.

Le Maire , Jérôme SEGOND



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026 Date de reception de l'AR: 24/04/2026 046-214602641-AI_004_2026-AI_004_2026 A G E D I

Fait à SAINT-DENIS-CATUS, le 24 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602641-AI_004_2026-AI_004_2026

A G E D I

Date de l'arrêté : 24/04/2026	République Française Département : LOT Arrondissement : Cahors SAINT DENIS CATUS - Commune
Objet : Délégation du maire aux adjoints - Emmanuelle BENSON	

ARRÊTÉ

N° AI_002_2026

portant Délégation du maire aux adjoints - Emmanuelle BENSON

Le Maire ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 ,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2026, fixant à 3 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Emmanuelle BENSON en qualité de troisième adjointe au maire, en date du 14 avril 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à *Mme Emmanuelle BENSON*, adjointe au maire les attributions suivantes relatives à .

- participation citoyenne :intégration des habitant(e)s dans la réflexion et la construction des projets, organisation des réunions publiques...
- vie sociale : école-SIVU...

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 14 avril 2026 *Mme Emmanuelle BENSON*, adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants

- Mise en place et animation de démarches de concertation et de participation citoyenne ;
- Association des habitant(e)s à l'élaboration et au suivi des projets communaux ;
- Organisation et animation de réunions publiques, ateliers participatifs et temps d'échange ;
- Recueil et prise en compte des attentes et besoins de la population ;
- Suivi des actions relevant de la vie sociale de la commune ;
- Relations avec les acteurs locaux, les associations et les partenaires institutionnels ;
- Suivi des affaires scolaires en lien avec l'école et le SIVU ;
- Contribution au développement du lien social et à la cohésion communale.

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y afférant concernant les affaires courantes, non engageantes pour la commune.

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602641-AI_002_2026-AI_002_2026

A G E D I

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Préfète du Lot.

Le Maire,

Jérôme SEGOND



Fait à SAINT-DENIS-CATUS, le 24 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602641-AI_002_2026-AI

AGEDI

Date de l'arrêté : 24/04/2026	République Française Département : LOT Arrondissement : Cahors SAINT DENIS CATUS - Commune
Objet : Délégation du maire aux conseillers- Joseph PUCEK	

ARRÊTÉ
N° AI_003_2026

portant Délégation du maire aux conseillers- Joseph PUCEK

Le Maire ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 ,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Conseil Municipal, en date du 14 avril 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à *M. Joseph PUCEK*, conseiller municipal les attributions suivantes :
Communication et vie associative.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 14 avril 2026 *M. Joseph PUCEK*, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants:

- Communication de la commune ;
- Organisation et suivi de la vie associative ;
- Relations avec les acteurs locaux, les associations et les partenaires institutionnels ;

Article 2 : Le conseiller délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y afférant concernant les affaires courantes, non engageantes pour la commune.

Article 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Préfète du Lot.

Le Maire,
Jérôme SÉGOND



Fait à SAINT-DENIS-CATUS, le 24 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026 Date de reception de l'AR: 24/04/2026 046-214602641-AI_003_2026-AI AGEDI
--